



Conseil d'administration du : 10 mars 2026
Délibération n°2026-03.05

Exécution budgétaire 2025

Le conseil d'administration de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 717-1 et s. ;
VU le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'ENTPE, et notamment son article 8 ;
VU le décret °2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 à 210 et 214 ;
VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
VU le règlement intérieur de l'ENTPE, et notamment ses articles 6-4 et 6-5 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 – Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 235,80 ETPT dont 183 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 52,80 ETPT hors plafond législatif
- 31 207 933 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 19 361 784 € de personnel,
 - 6 658 105 € de fonctionnement,
 - 5 188 044 € d'investissement,
- 29 443 179 € de crédits de paiement dont :
 - 19 361 784 € de personnel,
 - 5 989 474 € de fonctionnement,
 - 4 091 921 € d'investissement,
- 31 869 601 € de recettes,
- 2 426 422 € de solde budgétaire.

Article 2 – Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 1 919 865 € d'abondement de trésorerie,
- 2 467 238 € de résultat patrimonial,
- 3 914 613 € de capacité d'autofinancement,
- 59 849 € d'augmentation du fonds de roulement.

Article 3 – Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 2 467 238 € en réserves. Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La présente délibération sera publiée sur les sites intranet et internet de l'École. Elle est également consultable auprès du secrétariat de la direction de l'ENTPE.

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication et après transmission au ministre chargé du développement durable.

Vote :

Membres en exercice :

Quorum de présence :

Présents et représentés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Fait à Vaulx-en-Velin, le 10 mars 2026

La présidente du conseil d'administration
Elisabeth CREPON

Signé par :

12BE1825FD97422...

Pièces jointes : le compte de résultat, le bilan et l'annexe.